

Pôle communication
Tél. : 24 66 40

Mardi 10 novembre 2020

COMMUNIQUÉ DU GOUVERNEMENT DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE

Sous la présidence de Thierry Santa, le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, réuni le mardi 10 novembre, a arrêté trois projets de délibération du Congrès ; adopté 18 délibérations du gouvernement ; adopté 26 arrêtés et examiné 19 dossiers d'étrangers. Il a également émis cinq avis sur des projets de décision du Conseil supérieur de l'audiovisuel.

Projets de délibération du Congrès

Au visa de Thierry Santa, président du gouvernement, et de Vaimu'a Muliava, membre du gouvernement

→ Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a arrêté un projet de délibération habilitant le président du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie à négocier et à signer un avenant à l'Accord particulier entre l'État, le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie et le territoire des îles Wallis-et-Futuna. Ce projet d'avenant prévoit des actions de coopération renforcées et ciblées dans différents domaines. Wallis-et-Futuna s'engagera pendant cinq ans à une contribution annuelle de 20 millions de francs dès 2020. La Nouvelle-Calédonie pourra engager 200 millions de francs entre 2020 à 2024. La participation de l'État sera libre.

> *Voir communiqué détaillé « Accord particulier avec Wallis-et-Futuna ».*

Au visa de Thierry Santa, président du gouvernement, et de Valentine Eurisouké, membre du gouvernement

→ Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a arrêté un projet de délibération portant approbation de la convention relative au versement d'une subvention à la Nouvelle-Calédonie afin de financer une mission d'appui à la mise en œuvre de la réforme structurelle du système de santé calédonien et habilité le président à la signer. Le gouvernement a sollicité cette subvention auprès de l'Agence française de développement, dans le cadre du Fonds 5.0 déployé par le ministère des Outre-mer.

Au visa d'Isabelle Champmoreau, membre du gouvernement

→ Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a arrêté un projet de délibération portant organisation de l'enseignement primaire de la Nouvelle-Calédonie (réforme des programmes d'enseignement).

> *Voir communiqué détaillé « Nouvelle réforme de l'enseignement primaire ».*

Délibérations du gouvernement

→ Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a habilité le président du gouvernement afin de défendre la Nouvelle-Calédonie devant le Tribunal administratif de Nouvelle-Calédonie (pour neuf affaires) et devant la Cour administrative d'appel de Paris (pour neuf affaires).

Arrêtés du gouvernement

Au visa de Gilbert Tyuienon, vice-président du gouvernement

→ Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a attribué une subvention d'investissement au syndicat mixte interurbain (SMTI) de 61 millions de francs.

→ Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a approuvé les programmes d'exploitation de services aériens réguliers des compagnies aériennes Air Loyauté, Qantas, Air Calédonie International, Air Vanuatu et Air New Zealand.

→ Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a suspendu le programme d'exploitation de la compagnie aérienne Qantas dans les mêmes conditions que pour les autres compagnies (modification de l'arrêté n° 2020-1343/GNC du 1^{er} septembre 2020).

→ Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a autorisé le programme d'exploitation des services aériens internationaux de la compagnie Air Calédonie International pour la période s'étendant du 28 mars au 30 octobre 2021 inclus.

→ Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a prolongé jusqu'au 31 juillet 2021 à minuit la suspension des programmes d'exploitation des services aériens réguliers internationaux au départ et à destination de la Nouvelle-Calédonie en vue de limiter la propagation du Covid-19.

> *Voir communiqué détaillé « Prolongation limitation des vols ».*

Au visa de Christopher Gygès, membre du gouvernement

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a ajouté le riz dans la liste des secteurs devant faire l'objet d'une mesure de régulation dont le renouvellement doit être sollicité en 2021 (modification de l'arrêté modifié n° 2020-741 du 2 juin 2020 fixant l'échéancier d'examen des demandes de renouvellement des mesures de protection de marché existantes à la date d'entrée en vigueur de la loi du pays n° 2019-5 du 6 février 2019 portant régulation des marchés).
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a rejeté la demande d'agrément pour un transfert de déficits dans le cadre d'une fusion-absorption (SARL VOL.COM par la SARL GABLEA).
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a approuvé une modification du catalogue des tarifs des services de télécommunications de l'Office des postes et télécommunication de Nouvelle-Calédonie (OPT-NC) concernant l'évolution de l'offre « Trafic réseau fédérateur » à compter du 1^{er} novembre 2020. Cette modification se traduit par une baisse des tarifs comprise entre 21 et 32 %, en fonction des contrats passés entre l'OPT-NC et les fournisseurs d'accès internet.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a agréé trois contrats d'achat d'énergie électrique entre :
 - la société Kwita Wije et la société Enercal (centrale photovoltaïque Kwita Wije de Boulouparis),
 - la société Hélio Tontouta et la société Enercal (centrale photovoltaïque Hélio Inno 1 de l'aéroport de Tontouta),
 - entre la société PV CIU SARL et la société EEC du 1^{er} octobre 2020 (centrale photovoltaïque PV Ciu de Canala).

Au visa d'Isabelle Champmoreau, membre du gouvernement

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a attribué à la Direction diocésaine de l'enseignement catholique (DDEC) le troisième et dernier terme du forfait d'externat de l'année 2020, ainsi que des régularisations sur les premier et second termes, soit une subvention de 466 192 576 francs (dépenses de fonctionnement des classes de l'enseignement privé sous contrat d'association).
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a attribué à l'Alliance scolaire de l'église évangélique (ASEE) le troisième et dernier terme du forfait d'externat de l'année 2020 ainsi que des régularisations sur les premier et second termes, soit une subvention de 101 286 429 francs.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a attribué à la Fédération de l'enseignement libre protestant (FELP) le troisième et dernier terme du forfait d'externat de l'année 2020, ainsi que les régularisations sur les premier et second termes, soit une subvention de 18 059 759 francs.

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a remplacé Henriette Wahuze-Falelavaki par Marie-Hélène Besson en qualité de suppléante au sein du groupement d'intérêt public (GIP) « Handicap et dépendance ».

Au visa de Vaimu'a Muliava, membre du gouvernement

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a remplacé Henriette Wahuze-Falelavaki et Rusmaeni Sanmohamat par Eliette Cognard et Marie-Hélène Besson, en qualités respectives de titulaire et suppléante au sein de la commission de gestion et d'admission au bénéfice de l'aide au logement.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a constaté la nouvelle composition nominative de la commission de gestion et d'admission au bénéfice de l'aide au logement.

Au visa de Didier Poidyalwane, membre du gouvernement

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a désigné Bénélia Loree en remplacement d'Henriette Wahuze-Falelavaki au sein du conseil d'administration de l'Agence de développement de la culture kanak (ADCK).

Au visa de Jean-Louis d'Anglebermes, membre du gouvernement

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a fixé le modèle de l'attestation de suivi individuel de l'état de santé du travailleur. Cette attestation s'inscrit dans le cadre de la réforme des services de santé et sera renseignée à l'occasion des visites d'information et de prévention qui seront désormais effectuées en lieu et place de la visite médicale d'aptitude à l'embauche. Cette visite a pour objet d'assurer à tous les salariés une complète information sur les mesures à mettre en œuvre pour assurer leur bonne santé physique et mentale sur leur lieu de travail.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a demandé le remboursement de 50 % des sommes versées au titre du financement d'un parcours individualisé de formation professionnelle continue au sein du programme du « diplôme d'études collégiales techniques du tourisme, mise en valeur de produits touristiques ».
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a agréé une liste de substances actives et homologué des produits phytopharmaceutiques à usage agricole par équivalence.

Au visa de Jean-Pierre Djaiwé, membre du gouvernement

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a nommé Bénélia Loree en remplacement de Henriette Wahuze-Falélavaki en tant que représentant de la Nouvelle-Calédonie au sein du conseil d'administration et à l'assemblée générale de la société publique locale « Centre aquatique régional de Dumbéa ».

Au visa de Valentine Eurisouké, membre du gouvernement

→ Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a agréé Cindy Kasanwardi en tant qu'agent de contrôle désigné par le directeur de la CAFAT, pour le contrôle de l'application des dispositions de la législation et de la réglementation du régime général de sécurité sociale.

Au visa de Philippe Germain, membre du gouvernement

→ Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a attribué une subvention de 5,5 millions de francs à l'association Calédoclean afin de soutenir des actions en faveur du développement durable sur l'ensemble du territoire.

Examen de dossiers de ressortissants étrangers

→ Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a émis un avis favorable sur une demande de carte de résident permanent. Il accordé dix autorisations de travail et en a renouvelé huit.

Avis du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a émis un avis sans observation sur un projet de décision modifiant diverses décisions attribuant à la société Arte France une ressource radioélectrique pour la diffusion par voie hertzienne terrestre en mode numérique du service dénommé Arte dans les départements d'outre-mer, dans les collectivités régies par l'article 74 de la Constitution et en Nouvelle-Calédonie.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a émis un avis sans observation sur un projet de décision autorisant la société Réseau outre-mer 1 (ROM 1) à utiliser une ressource radioélectrique pour le multiplexage des programmes des éditeurs de services de communication audiovisuelle diffusés par voie hertzienne terrestre en mode numérique du réseau OM 1 dans les départements d'outre-mer, les collectivités régies par l'article 74 de la Constitution et en Nouvelle-Calédonie.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a émis un avis sans observation sur un projet de décision modifiant diverses décisions attribuant à la société nationale de programme France Télévisions une ressource radioélectrique pour la diffusion de services de télévision par voie hertzienne terrestre en mode numérique dans les départements d'outre-mer, dans les collectivités régies par l'article 74 de la Constitution et en Nouvelle-Calédonie.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a émis un avis sans observation sur un projet de décision modifiant la décision n° 2013-182 du 22 janvier 2013 autorisant la société d'économie mixte locale de Télévision-Radio (STR) à exploiter un service de télévision locale généraliste dénommé Caledonia diffusant en mode numérique en Nouvelle-Calédonie.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a émis un avis sans observation sur un projet de décision modifiant la décision n° 2013-183 du 22 janvier 2013 autorisant l'association

Image-Communication-Information (ICI) à exploiter un service de télévision locale généraliste dénommé NC9 diffusant en mode numérique en Nouvelle-Calédonie.

ATTRIBUTION DES SECTEURS PAR MEMBRE DU GOUVERNEMENT

Thierry Santa, président du gouvernement

Secteurs des relations extérieures et de la sécurité civile, de la promotion touristique, de la stratégie de la mise en valeur des ressources naturelles, du code minier et des comptes sociaux.

Gilbert Tyuienon, vice-président du gouvernement

Secteurs du transport, des infrastructures publiques et de la prévention routière ; du suivi du schéma d'aménagement et de développement de la Nouvelle-Calédonie NC 2025, du suivi des transferts de compétences, du règlement des problématiques minières et du suivi du Fonds Nickel.

Christopher Gygès, porte-parole du gouvernement

Secteurs de l'économie et des mesures de relance, du commerce extérieur, de la fiscalité, de l'énergie, de l'économie numérique et de l'économie de la mer, de la politique du « bien-vieillir » et de la politique de solidarité.

Isabelle Champmoreau

Secteurs de l'enseignement et du suivi des questions de l'enseignement supérieur ; du handicap, de la famille et de la lutte contre les violences intrafamiliales ; de la problématique du bien-être animal.

Yoann Lecourieux

Secteurs du budget et des finances, des assurances, du droit civil et du droit commercial, et des questions monétaires ; du suivi des grands projets et de la francophonie ; des relations avec le Congrès, les provinces et les communes de la Nouvelle-Calédonie.

Vaimu'a Muliava

Secteurs des constructions publiques, du patrimoine immobilier et des moyens, du logement et de l'urbanisme ; de la fonction publique, de la transformation numérique, de la simplification de l'administration et de l'évaluation des politiques publiques.

Didier Poidyalwane, porte-parole du gouvernement

Secteurs des affaires coutumières, de la culture et de la protection de l'enfance et de la jeunesse ; des relations avec les institutions coutumières et des questions relatives à l'identité et à la citoyenneté.

Jean-Louis d'Anglebermes

Secteurs du travail, de l'emploi, du dialogue social, de la formation et de l'insertion professionnelles, de l'agriculture, de l'élevage, de la pêche, du suivi du XI^e FED territorial ; des relations avec le conseil économique, social et environnemental de la Nouvelle-Calédonie.

Jean-Pierre Djaïwé

Secteurs de la jeunesse et des sports ; de la coordination et du suivi du plan territorial de sécurité et de prévention de la délinquance, de la politique de l'eau, des questions environnementales et de la météorologie.

Valentine Eurisouké

Secteurs de la coordination et de la mise en œuvre du plan Do Kamo et du service civique ; de la condition féminine.

Philippe Germain

Secteurs du développement durable ; du suivi de la gestion et de la mise en valeur du Parc naturel de la mer de Corail, des questions relatives à la recherche, à l'innovation et à l'audiovisuel.